

ASSEMBLEE GENERALE LIGUE HAUTS-DE-FRANCE

SAMEDI 14 JANVIER 2023

PROCES-VERBAL

Clubs présents et représentés :

Clubs	Représentants	Voix
7A BAPAUME	BEAL Perrine	105
ACCES ESCALADE	LESOING Frédéric	253
AMIENS RIVERY ESCALADE	DANQUIGNY Yannick	230
BOU'D'BROUSSE	LARZUL Caroline	274
CHATEAU – THIERRY ESCALADE	LEBRUN Marion	84
CLUB ESCALADE DU BEAUVAISIS	LANFRANCHI Pascale	332
CONDE ESCALADE	BAL André (procuration)	65
DESVR'ESCALADE	CRONIE Xavier	90
ESCAL'AMANDINOISE	BAL André	194
ESCALP LOUVROIL	LARZUL Caroline (procuration)	155
GRIMPEURS COMPIEGNOIS	PLE Cyril (procuration)	191
HENIN TEAM GRIMPE	LEFEBVRE Nicolas	146
LACROIX ESCALADE	GERARD-BOUY Céline	175
OUT'GRIMP	DELEGRANGE Alice	167
SAC A POF	BOURDEAUD HUY Annabelle	342
SUD OISE ESCALADE	CAMUS Alexandre	161
TERNOIS ESCALADE	LANFRANCHI Pascale (procuration)	90
V.U.C. ESCALADE - MONTAGNE	POLI Matthieu	233
VADO ESCALADE	CATELLE Marion	203
VERTICALAIS	CATELLE Marion (procuration)	189

Nous avons donc 20 clubs représentés pour 3679 licenciés représentés.

Ordre du jour :

AG Extraordinaire :

- Changements statutaires

AG Ordinaire :

- Rapport moral et activités passées
- Bilan financier
- Questions diverses
- Budget prévisionnel et vote du montant de la cotisation pour la saison **2023**

AG Elective

- Election de nouveaux membres au comité directeur
- Election des représentants à l'AG nationale

Avant-propos : Cyril Plé, président de la Ligue Hauts-de-France de la FFME remercie les représentants des clubs pour leur présence et également François Coquillat (président du CROS) et Alain Carrière (Président de la FFME).

Cyril Plé, propose à François Coquillat de dire quelques mots en introduction.
Puis c'est au tour d'Alain Carrière.

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire :

La dernière assemblée générale de la fédération du 20 juin dernier, a adopté de nouveaux statuts types pour les comités territoriaux et les ligues. Comme précisé dans notre article 31 : « les statuts de la ligue sont obligatoirement modifiés sans délai en cas de modification des statuts-types édictés par la FFME ». En conséquence, nous devons procéder à une modification statutaire lors de cette assemblée générale.

Le projet de changements des statuts avec la mise en évidence des différentes modifications a été envoyé par email en même temps que les convocations.

LIEN STATUTS LIGUE PROJET 2023

Pour être votés, la moitié des membres représentants au moins la moitié des voix doivent être présents.

Cette année, le quorum est atteint à partir de 19 membres présents, représentants 2477 voix

Il y a 20 clubs présents (physiquement et par procuration), représentants 3679 voix actuellement. Le quorum est atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Résultat du vote pour l'adoption des nouveaux statuts :

- Pour : 3679
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les nouveaux statuts sont adoptés par l'Assemblée Générale

Assemblée générale ordinaire :

Quorum : conformément à l'article 10 des statuts, « l'assemblée générale peut valablement délibérer lorsqu'au moins le tiers de ses membres représentant au moins le tiers des voix est présent ». Lors de l'assemblée générale, les représentants présents disposent de 3679 voix sur un total de 4733 voix et 20 clubs sont représentés. Le quorum est atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Vote du bilan moral et du rapport d'activité 2022 :

- Pour : 3679
- Contre : 0
- Abstention : 0

Vote rapport financier 2022 :

- Pour : 3679
- Contre : 0
- Abstention : 0

Vote report à nouveau :

- Pour : 3679
- Contre : 0
- Abstention : 0

367 rue Jules Guesde - 59650 VILLENEUVE D'ASCO

<http://hdf.fme.fr>

Vote augmentation de la cotisation de 1 euros pour atteindre 8 euros :

- Pour : 3428
- Contre : 84
- Abstention : 167

Vote budget prévisionnel 2023 :

- Pour : 3679
- Contre : 0
- Abstention : 0

Assemblée générale électorale :

Après l'assemblée générale ordinaire, nous passons à l'assemblée générale électorale.

En effet, 14 postes sont pourvus (7 hommes ; 7 femmes) sur un total de 18. Il reste donc 2 postes d'homme à pourvoir et 2 postes de femme.

La Ligue a donc lancé un appel à candidature. Une première candidature de Olivier Defrain (Acces Escalade) a été reçue dans les délais, mais par email. Une deuxième candidature de Marion Catelle (Vado Escalade) a été reçue dans les délais, mais par email. Une troisième candidature de Gwenaëlle Ludès (Sac à Pof) a été reçue hors délai (le 06 janvier) au lieu de la date limite du 04 janvier 2023 et par email au lieu d'un courrier recommandé.

L'assemblée générale étant souveraine, elle peut décider de la recevabilité des 3 candidatures.

Vote pour la recevabilité des 3 candidatures n'ayant pas respecté totalement la démarche :

- Pour : 3679
- Contre : 0
- Abstention : 0

Olivier Defrain, Marion Catelle présentent leur candidature à l'oral à l'ensemble de l'assemblée générale. La candidature de Gwenaëlle Ludès est présentée par Annabelle Bourdeaud Huy, présidente de Sac à Pof, Gwenaëlle Ludès ne pouvant pas être présente. Toutes les professions de foi ont été distribuées à l'ensemble des représentants des clubs présents au début de l'assemblée générale également.

Vote pour l'élection des candidats au comité directeur :

- Olivier Defrain : 3594
- Marion Catelle : 3501
- Gwenaëlle Ludès : 3625

Olivier Defrain, Marion Catelle et Gwenaëlle Ludès sont donc élus au comité directeur de la Ligue.

Suite à l'élection des nouveaux membres et à la démission de Pascale Lanfranchi de son rôle de trésorière, le comité directeur de la Ligue se réunit pour élire à bulletin secret son nouveau trésorier.

A l'issue de la réunion, le comité directeur annonce que le nouveau trésorier est Olivier Defrain.

Olivier Defrain (nouveau trésorier) sera habilité à faire fonctionner les comptes de la Ligue Hauts-de-France au Crédit Agricole :

- Compte courant N° : 97522196464
- Livret A N° : 97522326759

367 rue Jules Guesde - 59650 VILLENEUVE D'ASCO

<http://hdf.fme.fr>

Représentant pour la ligue à l'Assemblée Générale Nationale élective :

Cyril PLE et Pascale LANFRANCHI se proposent de représenter la Ligue lors de cette assemblée :

- Pour : 3679
- Contre : 0
- Abstention : 0

Temps d'échange et de questions-réponses : Alain Carrière, président de la FFME est présent.

Question 1 (Annabelle Sac à Pof) : Pourquoi SAC à POF n'est pas référencé dans les clubs « Sport santé » ?

Le club n'a pas répondu à la sollicitation de la Ligue Hauts-de-France FFME. Nous n'avons donc pas de visibilité sur ce qui se fait et nous ne pouvons pas payer des factures qui ne nous ont pas été adressées.

Annabelle va relancer Florence.

Question 2 : Il y a un souci d'équité au niveau de la vitesse entre les Hauts-de-France et d'autres régions bien équipées. Comment résoudre ce souci ?

Le recensement des SAE devrait mettre en évidence cette difficulté. Mais nous n'avons pas de solutions à court terme.

Question 3 (Céline Gérard, Lacroix Escalade) : Pourquoi ne pas avoir une structure mobile de bloc ? Cela permettrait d'organiser des compétitions à plusieurs endroits.

Le département équipement est en train de travailler sur un modèle avec le Comité Territorial Mayenne afin de l'utiliser dans le cadre 5000 équipement de l'Agence Nationale de Sport (ANS). A voir selon budget, contrainte de gardiennage et de stockage, de mobilité... Cela ne résout pas le souci d'avoir plus de structures pour pouvoir s'entraîner.

A noter qu'il y a des grands projets de SAE en cours (Laval, Troyes, ...), mais pas dans les Hauts-de-France.

Question 4 : Nous avons un souci pour réserver les salles accueillant les compétitions. Les réservations doivent se faire bien en amont de la compétition. Pourrait-on avoir un calendrier national publié bien plus tôt ?

Le calendrier national n'est disponible qu'en juin, suite à la publication du calendrier international IFSC. Il faut sur cette base trouver les créneaux et les clubs qui peuvent accueillir les compétitions.

Pour la vitesse on va tenter de réserver la salle dès maintenant. Mais nous avons un souci au niveau des réponses des clubs pour l'accueil des compétitions.

Question 5 (Caroline Larzul, Bou'd'brousse) : Un coach a posé souci lors du dernier championnat qui a eu un comportement anti-sportif à plusieurs reprises. Que doit-on faire ?

Alain Carrière : On veut promouvoir la compétition, mais on doit rester respectueux et éviter tout comportement anti-sportif. C'est une exigence forte que nous voulons renforcer. Il ne faut pas hésiter à mettre des cartons après échange avec le coach et le président de son club.

Question 6 (Céline Gérard, Lacroix Escalade) : Comment sera l'aide pour la participation aux championnats de France l'année prochaine avec l'arrivée des demi-France ?

On va y réfléchir, mais c'est bien prévu. A voir de combien sera l'enveloppe et les clés de répartition. Nous aurons le temps de voir les participants à chaque phase pour avoir une répartition la plus juste.

Question 7 (Yannick Danquigny, Amiens Rivery Escalade): Faut-il que le club qui accueille un rassemblement de l'équipe région prépare qqc ?

Elliott Defrain : Non rien de particulier, juste l'accès à la salle et s'il le souhaite, l'entraîneur du club qui accueille peut animer la séance s'il le souhaite.

Question 8 (Céline Gérard, Lacroix Escalade) : Peut-on avoir un planning prévisionnel pour les compétitions ?

Caroline Larzul : On va faire des dates de clôture des inscriptions beaucoup plus tôt pour pouvoir définir le planning plus tôt. Environ 10 jours avant contre 5 jours aujourd'hui.

Question 9 (Céline Gérard, Lacroix Escalade) : Il n'y a plus de mail, pour solliciter les PDJ en début de saison. Pourquoi ?

Caroline Larzul : On sollicite les PDJ proches du lieu de la compétition.

Question 10 (Marion Lebrun, Château-Thierry Escalade) : Comment peut-on remplir le plan de voie dans Climbing-Progress ?

Le président du club doit désigner 1 ou plusieurs managers à Clément. Ces managers doivent être déjà inscrits sur le site. Il faut demander à Clément via mail pour qu'il ajoute le profil « manager » aux personnes désignés.

Pour toutes questions, sollicitez Clément.

Question 11 (Nicolas Lefebvre, Hénin Team Grimpe) : Pourquoi pas ajouter une évaluation sur chaque voie pour dire si elle est cool ou non ?

Bonne idée, nous allons demander au développeur du site. Pour toutes suggestions, n'hésitez pas à contacter Clément.

Question 13 : Il y a des difficultés à recruter des professionnels pour nos clubs. Que faire ?

Alain Carrière : Ce n'est pas une problématique spécifique à notre région.

Travaux en cours pour avoir un niveau de diplôme intermédiaire (TFP). Mais difficultés de faire passer l'idée au syndicat et de leur faire prendre conscience de cette pénurie.

2 enquêtes métiers en cours :

- ➔ Questionnaire sur besoin et perspective

→ Après des pro actuels pour avoir un retour sur leur métier actuel

Question 14 (Alain Carrière) : Dans le budget, la ligne bénévole n'est-elle pas très sous-estimé ?

Effectivement. A réévaluer pour la prochaine fois.

Question 15 (Yannick Danquigny, Amiens Rivery Escalade) Découverte des 6€ à chaque inscription. Pourquoi ? Pourquoi pas une solution plus facile.

Alain Carrière : Choix de faire supporter par les compétiteurs le coût des compétitions à eux et non à tous les adhérents.

L'avis de la commission compétition était partagé sur la méthode. La proposition a été présentée en AG et acceptée en AG. Impact très négatif sur le budget compétition des clubs et en termes d'organisation pour les clubs (charge additionnelle).

Question 16 : Il y a un sentiment que dans les commissions les participants n'ont pas vraiment la possibilité d'agir. Les informations sont descendantes. Nous n'avons pas le temps d'analyser l'information.

Alain Carrière note la remarque et prend le sujet.

Question 17 : Les règles du code du travail pour les « ouvertures en salle » sont maintenant celles des « travaux en hauteur ». C'est beaucoup trop contraignant. Ne peut-on pas avoir une dérogation pour les ouvertures en SAE ?

Alain Carrière : L'idée est de protéger les présidents des clubs en cas d'incident.

Les salariés dépendent directement du Code du travail. Attention ce n'est pas la pratique à ce jour. Il y a donc un gros risque pour le club.

Concernant les bénévoles, il est difficile de ne pas appliquer les mêmes règles surtout devant un juge.

⇒ Impact : Coût financier en plus / les bénévoles ne voudront plus ouvrir / besoin de reformer tous les ouvreurs, ...

Attention, les clubs ne sont pas au courant de ce changement.

Question 18 (Matthieu Poli, V.U.C. Escalade-Montagne) : Est-il possible d'avoir la catégorie sur la licence ?

Alain Carrière prend le point.

Question 19 (Matthieu Poli, V.U.C. Escalade-Montagne) : Difficulté à obtenir les identifiants sur MyFFME. Comment faire ?

Alain Carrière : Théoriquement la correction est en cours. Il y aura une campagne de mail dès lors que l'interface sera plus performante.

Question 20 (Nicolas Lefebvre, Henin Team Grimpe) : Le changement de clubs n'est pas pris en compte, quand ce problème va-t-il être résolu ?

367 rue Jules Guesde - 59650 VILLENEUVE D'ASCO

<http://hdf.fme.fr>

Alain Carrière : Ce n'est toujours pas résolu. Cela devrait être résolu avec effet rétroactif.

Question 21 (Nicolas Lefebvre, Henin Team Grimpe) : Même chose concernant la mise à jour du classement permanent. Va-t-elle être effective ?

Alain Carrière : Théoriquement la mise à jour se fait toutes les semaines. Mais ce n'est pas fait actuellement à cause de ces problèmes (licences en doublon, caractères non pris en charge). C'est en cours de résolution.

Question 22 (Nicolas Lefebvre, Henin Team Grimpe) : Concernant la rémunération des juges et officiels, pourquoi ne pas le faire chez nous ?

A ce jour seul le Président de Jury est défrayé. Comment indemniser ces bénévoles.

Si on veut rémunérer les juges il faut augmenter le montant des inscriptions.

A noter qu'à ce jour, les compétitions dans la région sont déficitaires (6000€ cette année).

Question 23 : Xavier Cronie voudrait être rémunéré sur certaines actions. Pourquoi cela n'est-il pas possible ?

Pour être rémunéré, il ne faut pas faire partie des instances de décision de l'escalade et être diplômé.

La loi autorise l'indemnisation d'un arbitre et des bénévoles dont l'action est essentielle au déroulement des compétitions. Mais pas les autres bénévoles qui, par exemple, organise les formations.

Question 24 : Nous avons un regret, la non-présence de représentant et/ou de salariés de la fédération à la première Coupe de France organisée par un club dans la région. Pourquoi ?

Alain Carrière : la Fédération est présente à tous les championnats de France. Les élus se déplacent uniquement aux phases finales des Coupes de France.

Fin de l'assemblée générale à 17h30.

Procès-verbal d'assemblée générale établi le 17 janvier 2023

Cyril PLE, Président



Pour la Ligue Hauts-de-France
Véronique Chevalier, Secrétaire



367 rue Jules Guesde - 59650 VILLENEUVE D'ASCO

<http://hdf.fme.fr>